



Projet d'établissement 2024 - 2027 : un établissement en chantiers

PRÉAMBULE

Créée en 1947 sur un site rue Saint Lambert dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, l'école des métiers du bâtiment a été fondée par la fédération du bâtiment pour répondre aux besoins de reconstruction des infrastructures sur le territoire.

En 2000, l'établissement devient officiellement un établissement public et local d'enseignement.

En 2006, le lycée doit restituer une partie des locaux appartenant à un bailleur privé. Il perd ainsi l'ensemble des formations professionnelles du site de la rue de Casablanca qui seront pour l'essentiel transférées dans le 19^{ème} arrondissement dans un nouvel E.P.L.E., le lycée professionnel des métiers du bâtiment, de l'artisanat et du patrimoine bâti Hector Guimard. Le lycée Saint Lambert ne conserve alors que les formations technologiques et l'enseignement supérieur.

Le lycée Saint Lambert est ensuite déménagé en cours d'année scolaire 2018-19 sur le site de l'ancien E.R.E.A. Jean Jaurès dans le 19^{ème} arrondissement au 7, rue Clavel. Le nouveau site mis à disposition après une rénovation de plusieurs années) propose une surface utile deux fois supérieure à celle du site du 15^{ème} arrondissement.

A la rentrée 2020-21, l'établissement ne comporte plus en voie générale qu'une classe de 1^{ère} STI2D et une Terminale de 20 élèves chacun ne proposant qu'une option / enseignement de spécialité parmi les quatre de la filière technologique, à savoir architecture et construction.

Le constat est par ailleurs fait et partagé par la direction académique que l'établissement sert de variable d'ajustement en matière de gestion des flux des nouveaux lycéens, chaque rentrée voyant l'ouverture tardive de classes de 2^{nde} durant l'été et l'arrivée d'élèves issus des derniers tours d'AFFELNET. Face à ce constat d'une nécessité de donner un cap à la structure pédagogique globale du lycée, une reconfiguration des formations est alors enclenchée lors de l'année scolaire 2020-21.

A la suite d'un dialogue de gestion mené avec la Direction académique, il est arrêté que lycée accueillera exclusivement des formations de l'enseignement supérieur à compter de la rentrée 2022. La faible capacité d'accueil sur les formations de pré-bac, la baisse d'attrait pour la filière STI2D encore accueillie sur site et d'un taux d'employabilité considérable pour les étudiants issus des BTS enseignés au lycée dans un contexte socio-économique porteur sont à l'origine de cet arbitrage.

Cependant, l'année 2022-23 qui devait voir la rédaction du projet d'établissement est marquée par la décision de transférer sur le lycée Saint Lambert des formations de l'annexe rue Friant du lycée Lucas de Nehou constituées d'une UPE2A NSA en LP, du BTS EBCR, de la série professionnelle menuiserie aluminium verre (MAV) ainsi que les diplômes de CAP et BP en MAV sous la forme d'une unité de formation en alternance du nouveau GIP/CFA académique. Le CAP et le BP (formation qui sera fermée à la rentrée 2024 en raison d'un manque de place sur les plateaux techniques déménagés sur le site Clavel) sont exclusivement composées d'élèves apprentis tout comme la formation par apprentissage du BTS bâtiment accueillie depuis plusieurs années sur le lycée.

A la rentrée 2023, en plus d'une classe d'UPE2A NSA, le lycée du BTP saint Lambert accueille désormais des formations dans le domaine du BTP de la 2nde MAV à la CPGE ATS génie civil. Il est désormais en mesure d'assurer des parcours d'élèves et d'étudiants de bac – 3 à bac + 3 sur un site unique, rénové et sécurisé.

Du point de vue de sa population scolaire, de nouvelles problématiques apparaissent ou se renforcent : ce sont celles de l'accueil d'élèves et d'étudiants aux profils sociaux et scolaires toujours plus fragiles (IPS passé de 92 en 2017 à 74,8 en 2022) auxquels il est désormais indispensable de répondre de façon efficace dans le champ de la pédagogie, de l'éducatif et de l'insertion professionnelle.

AXE 1 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS POUR ASSURER LA REUSSITE DES ELEVES

Diagnostic :

<i>Atouts</i>	<i>Fragilités</i>
<ul style="list-style-type: none"> · <i>Notoriété de l'établissement sur ses formations historiques (BTS du BTP)</i> · <i>Cohérence de la carte des formations finalement déployée du bac – 3 à bac + 3</i> · <i>Equipe enseignante expérimentée et stable</i> 	<p><i>Fragilité sociale et scolaire des élèves et étudiants accueillis</i></p>

OBJECTIFS

<i>O.1.1. - Renforcer l'acquisition des compétences des élèves pour les amener vers les certifications recherchées</i>	<p><i>1.1.1. Renforcer le développement des savoirs mathématiques et scientifiques et la maîtrise de la langue française.</i></p> <p><i>1.1.2. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de soutien répondant aux besoins (renforcement disciplinaires, AP, SFLS...).</i></p>
<i>O.1.2. Assurer un accompagnement individualisé des élèves tout au long de leur formation dans une logique de parcours de formation et de préparation à l'entrée dans le monde professionnel</i>	<p><i>1.2.1. Faire intervenir des professionnels, d'anciens élèves et des écoles post-bac +2 ou +3 lors des moments forts de l'année scolaire (rentrée scolaire, préparation des stages, JPO, fin d'année, appui de l'A.A.S.L....).</i></p> <p><i>1.2.2. Assurer autant que possible la poursuite d'études ambitieuse des élèves et étudiants en interne sur les différentes formations proposées de la 2nde à la CPGE ATS.</i></p>
<i>O.1.3. - Mise en place d'une communication et de modalités de recrutement qui assurent l'adéquation entre les formations et les élèves candidats</i>	<p><i>1.3.1. Communiquer auprès des collèges de l'académie pour présenter la filière MAV.</i></p> <p><i>1.3.2. Expliciter les attendus des formations auprès des organismes de formation et les diffuser largement afin d'assurer un recrutement de qualité sur les différentes formations.</i></p>
<i>O.1.4. - Prévenir et lutter contre décrochage scolaire</i>	<p><i>1.4.1. Assurer un suivi pédagogique et éducatif des élèves en équipe, en lien avec les parents et les entreprises pour réussir le projet individuel d'orientation.</i></p>

	1.4.2. Développer le dispositif REO SUP pour accueillir en réorientation des élèves issus de parcours d'excellence sur les formations de BTS en cours d'année
--	---

Indicateurs :

- Taux de réussite aux examens
- Taux apparents de passage
- Taux d'absentéisme, nombre d'élèves décrocheurs par formation / an
- Taux apparents de passage

AXE 2 : METTRE EN ŒUVRE UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUALITATIF ET SEREIN POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS

Diagnostic :

<i>Atouts</i>	<i>Fragilités</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Un établissement rénové - Des espaces de vie conviviaux, agréables - Des équipements pédagogiques et des plateaux techniques de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - L'essentiel de la population scolaire est constituée d'étudiants franciliens dont le domicile est éloigné de plus d'une heure du lycée

OBJECTIFS

O.2.1. - Faire du lycée un lieu de travail et de vie agréable au quotidien encourageant les actions de responsabilisation des élèves	<p>2.1.1. Améliorer le bien-être général des élèves en favorisant un climat scolaire positif promouvant l'EDD, l'inclusion scolaire, la lutte contre les discriminations et les conduites à risque.</p> <p>2.1.2. Maintenir une réflexion permanente pour déployer des espaces de travail et de vie conviviaux et agréables.</p> <p>2.1.3. Assurer le soutien approprié et la santé mentale des élèves en renforçant les liens entre la vie scolaire, les enseignants et les différents services du lycée (médico-social, administratif...).</p>
O.2.2. – Déployer tous les outils nécessaires et les instances au service d'un climat serein et apaisé	<p>2.2.1. Mobiliser les instances comme force de propositions concrètes en vue d'opérer des choix stratégiques opportuns et partagés (CHS, CESCE, MDL, CVL...) en matière de réduction des comportements à risque.</p> <p>2.2.2. Développer les actions en faveur du bien-être au travail</p> <p>2.2.3. Accroître la sensibilisation à la santé mentale et fournir des services de soutien appropriés.</p>
O.2.3. - Ouvrir l'établissement sur son environnement socio-professionnel et culturel	<p>2.3.1. Sensibiliser aux valeurs humanistes (tolérance, écoute, engagement...) et républicaines.</p> <p>2.3.2. Développer les projets et partenariats internationaux du type ERASMUS +.</p>

	<p>2.3.3. Améliorer la communication externe et interne de l'établissement & rendre visibles les actions et dispositifs mis en place au lycée.</p> <p>2.3.4. Développer tutorat et parrainages entre les anciennes promotions d'étudiants / élèves et celles en cours de formation.</p> <p>2.3.5. Promouvoir les actions d'ouverture de l'établissement sur son environnement proche et sa richesse culturelle et économique</p>
--	--

Indicateurs :

- Enquêtes de satisfaction des élèves sur le climat scolaire.
- Nombre de conseils de discipline.
- Taux de signalement d'incidents ou de harcèlement.
- Nombre de séances de sensibilisation organisées.
- Nombre de sorties pédagogiques par classe.
- Nombre d'événements organisés et leur impact sur la participation.
- % d'élèves et étudiants disposant de parrains ou de tuteurs / an.
- Nombre et % de signalements pour absentéisme.

AXE 3 : ASSURER LA SECURITE DES BIENS ET LA SÛRETE DES PERSONNES

Diagnostic :

<i>Atouts</i>	<i>Fragilités</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Une mise à niveau conséquente en matière de sécurisation du bâti et de la sûreté des personnes au cours des dernières années 	<p>La nécessité de déployer une politique partagée par tous en matière de prévention des incidents liés à la sécurité des biens et des personnes dans un environnement mouvant.</p>

<p><i>O.3.1. – Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et leur acculturation</i></p>	<p>3.1.1. Poursuivre la mise à niveau qualitative des locaux.</p> <p>3.1.2. Associer les instances internes (CHS, CESCE et les partenaires institutionnels) aux mesures de renforcement de la sécurisation des locaux.</p>
<p><i>O.3.2. – Développer les formations contribuant à la sûreté des locaux et des personnes</i></p>	<p>3.2.1. Améliorer la préparation des usagers aux différentes situations d'urgence.</p> <p>3.2.2. Associer les instances internes (CHS, CESCE et les partenaires institutionnels) aux mesures de renforcement de la sûreté des personnes en déployant des systèmes de prévention et de protection.</p> <p>3.2.3. Déployer une politique de formation à la gestion des risques : modules de formation à la gestion de crise, aux gestes qui sauvent, premiers secours, manipulation des</p>

	moyens de sécurité (SSI, extincteurs...) et aux recyclages respectifs auprès de l'ensemble des personnels.
--	--

- Indicateurs :
 - Nombre d'incidents de sécurité avant et après la mise en place des mesures.
 - Efficacité des dispositifs de sécurité (caméras, alarmes) évaluée par les autorités compétentes.
 - Nombre de signalements annuels dans les différents registres de sécurité.
 - Nombre et % de personnels formés chaque année.
 - Nombre de RIMS (Rapports d'Infraction en Milieu Scolaire).
 - Nombre d'incidents liés à des comportements à risque avant et après les sessions.

La mise en place de ces indicateurs permettra un suivi régulier du projet, facilitant ainsi le diagnostic des points à améliorer et la mesure des progrès réalisés sur chaque axe. Cela contribuera à une évaluation objective et à des ajustements continus pour maximiser l'efficacité du projet d'établissement.